



DÉCLARATION DE GARANTIE

1. **Garantie :** Canyon Bicycles GmbH, Karl-Tesche-Strasse 12, D-56073 Koblenz.
2. **Cadres et ensembles de cadres de la marque Canyon:** Pour l'acheteur initial, Canyon garantit l'intégrité structurelle du cadre ou de l'ensemble de cadres pendant six (6) ans à compter de la date d'achat.

Sous réserve des exceptions ci-dessous, un **cadre** est un cadre de marque Canyon sans ses accessoires (quel qu'en soit le fabricant). Un ensemble **de cadre** est un cadre de marque Canyon équipé d'une fourche rigide de marque Canyon. Les cadres à suspension partielle ou totale ne constituent pas un ensemble de cadres au sens de la présente définition ; seul le cadre sans la fourche suspendue associée est couvert par la garantie. Les amortisseurs, les fourches de suspension et les composants de suspension n'entrent pas dans la définition d'un cadre ou d'un ensemble de cadres (voir les informations de la clause 8).

Sont **exclus de** cette garantie les dommages décrits dans la clause 6, les dommages à la peinture/anodisation et aux roulements des vélos à suspension totale. Les cadres en carbone de la série « **Stitched** » sont exclus de la garantie de six (6) ans. Une garantie de deux (2) ans s'applique à ces cadres en carbone.

3. **Composants sélectionnés de la marque Canyon:** Canyon garantit également l'intégrité structurelle des tiges de selle, des cockpits (ensemble guidon/tige) et des carbone jantes de marque Canyon à l'acheteur d'origine pendant six (6) ans à compter de la date d'achat. Les dommages décrits dans la clause 6 et les dommages à la peinture/anodisation sont **exclus de** cette garantie.
4. **Les batteries de marque Canyon font partie de l'équipement des vélos électriques:** Canyon accorde une garantie de deux (2) ans sur les batteries de marque Canyon à compter de la date d'achat ou jusqu'à 500 cycles de charge, selon la première éventualité. Les batteries sont conçues pour conserver jusqu'à 70 % de leurs performances initiales pendant cette période. La garantie s'applique en cas d'insuffisance de cette performance pendant la période de garantie.
5. **Droits légaux de garantie:** Selon les articles 434 et suivants. du BGB (code civil allemand), le consommateur peut faire valoir des droits légaux en cas de défauts. L'utilisation de ces droits n'est pas limitée par la garantie.
6. **Exclusion de la garantie:** La garantie, conformément aux clauses ci-dessus 2 - 4, ne s'applique pas aux dommages causés par une utilisation inappropriée ou non conforme aux domaines d'utilisation indiqués sur notre site Web pour le produit concerné (veuillez noter la classification des vélos), comme par exemple : Négligence du produit (manque d'entretien, d'inspection et de maintenance) ; modifications des produits (par exemple, gravure ou peinture) ; installation et transformation de composants supplémentaires non expressément approuvés par nous, ou remplacement des composants installés par nous à la livraison par des composants non similaires ; chutes ; surcharge ; sauts non conformes à la classification du vélo ; ou autres types d'utilisation excessive et l'usure normale.
7. **Services de garantie:** Canyon réparera les pièces défectueuses régies par la garantie ou les remplacera par le même composant de la marque Canyon. Canyon prend en charge les



frais liés à cette réparation ou à ce remplacement. L'exécution des services de garantie ne donne pas lieu à une prolongation ou à un nouveau début de la période de garantie. Le produit réparé ou remplacé entre dans la période de garantie déjà en cours.

Canyon répondra aux demandes de garantie dans le pays d'achat du produit.

Si une réparation ou un remplacement par un composant identique de la marque Canyon n'est pas possible, Canyon remplacera le produit par un composant identique de la marque Canyon de couleur différente ou par un modèle successeur comparable et compatible de la marque Canyon.

Si les pièces de rechange ne sont plus disponibles et qu'il est impossible de remplacer le produit par un composant identique de couleur différente ou par un modèle ultérieur, Canyon rachètera le produit concerné pendant la période de garantie à sa valeur actuelle.

Les demandes de dommages-intérêts dépassant le cadre de cette disposition sont exclues, à moins qu'elles ne reposent sur une négligence grave ou un acte intentionnel de la part de Canyon ou de ses agents, ou en cas d'atteinte à la vie ou à l'intégrité corporelle.

8. **Les autres composants et produits** (par ex. vêtements) de la marque Canyon, ainsi que tous les composants de fabricants tiers (p. ex. éléments de ressort, freins, dérailleurs), ne sont pas couverts par cette garantie. Toutefois, une garantie spécifique du fabricant tiers peut s'appliquer. Des informations à ce sujet sont disponibles sur les sites des fabricants tiers.
9. **Droit applicable** : la présente déclaration de garantie est régie par le droit allemand, à l'exclusion des lois de conflit et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (« **CVIM** »).
10. **Mise en œuvre de la garantie**: La garantie est demandée via le formulaire de contact de la garantie sur le site web de Canyon.